

COMMUNE DE 57480 KERLING-LES-SIERCK

**a** 03 82 50 17 75 Fax: 03 82 55 06 73

## **ARRETE N° 14/2014**

portant autorisation d'occupation du domaine public communal : « Rue de l'Abbé Senzy » » à Kerling-lès-Sierck

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société FTPC située 157 rue de Verdun 57700 HAYANGE;

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de branchement électrique pour collectif au 1B, la « rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-lès-Sierck sera restreinte et le stationnement interdit à compter du lundi 15 septembre jusqu'au 30 septembre 2014 et ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

## ARRETE

- Le stationnement de tous véhicules sera interdit et la circulation des véhicules de toutes catégories sera ralentie par le rétrécissement de la chaussée, régulée par circulation alternée manuellement, en fonction de l'avancement des travaux « rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-lès-Sierck à partir du 15/09/2014 jusqu'au 30/09/2014 inclus.
- Il appartiendra à la société FTPC 157 rue de Verdun 57700 HAYANGE de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.
- Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune et dans le républicain Lorrain.
- <u>Article 4</u> Une ampliation sera adressée à :
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierck-lès-Bains.
  - FTPC 157 rue de Verdun 57700 HAYANGE

Fait à KERLING-LES-SIERCK, JE 28/08/2014

Le Maire VE

Jean Michel